pour 11 millions de franciliens en cas de pénurie.

Du contentieux en vue

Pour Maryse Arditi, pilote du réseau Energie de FNE « Les exploitants dont les permis sont abrogés envisagent déjà d'aller au contentieux car eux aussi ont repéré la fragilité juridique de la loi du 13 juillet 2011 que FNE n'a cessée de dénoncer. A se demander si ces imperfections ne sont pas volontaires... ». FNE n'oublie pas que le code minier et le décret de 2006 étant toujours inchangés, il suffit d'une simple déclaration pour engager les travaux, sans étude d'impact, sans enquête publique. FNE étudie les pistes de contentieux sur ce point.

• Les comités régionaux TVB officiellement lancés !

Par Virginie Coffinet
Chargée de mission scientifique continuités écologiques

Le 28 juin dernier, un décret concernant les comités régionaux « trame verte et bleue » (TVB) est paru au Journal Officiel. **Ce décret permet (enfin) de lancer officiellement ces comités** et donc les travaux **pour la mise en œuvre de la « trame verte et bleue »** dans les régions, à travers le schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Ce décret explicite **la composition** de ce comité (5 collèges) et son **mode de fonctionnement**. Ainsi, les comités régionaux sont « **associés à l'élaboration** et au suivi du SRCE « tout en s'assurant de la «prise en compte des **orientations nationales** pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques».
De plus, le décret établit que « le président du conseil régional et le préfet de région peuvent […] consulter le comité régional sur toute mesure réglementaire, tout document de planification ou projet […], dès lors que cet avis ou cette décision traitent expressément des continuités écologiques identifiées dans le schéma régional de cohérence écologique ou sont susceptibles d'avoir un effet notable sur ces continuités, leur préservation ou leur remise en bon état ».

Picardie Nature veillera à être associée à ce comité pour participer activement à l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique de Picardie.

En parallèle, un décret concernant le comité national TVB est paru. Une réunion d'installation de ce comité national devrait être programmée en septembre prochain.

• Stratégie de Création des Aires Protégées - SCAP

Par Virginie Coffinet
Chargée de mission scientifique continuités écologiques

Cette démarche a été initiée par les lois Grenelle de l'environnement et a pour objectif la mise sous protection forte de 2% du territoire terrestre métropolitain d'ici 10 ans. Au sens de l'arrêté, on entend par protection forte :
- Cœur de parc national et réserve intégrale de parc national
- Réserve naturelle nationale, régionale et de Corse
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope ou géotope (APPB)
- Réserve biologique dirigée ou intégrale (RBD/RBI)